SECURITE SOCIALE

ACCORD DE SECURITE SOCIALE ENTRE LA FRANCE ET LE GABON

FORMULAIRE SE 328-11

PROROGATION DU DROIT AUX PRESTATIONS DES ASSURANCES MALADIES – MATERNITÉ

(Cas de transfert de résidence du travailleur)

(Articles 16 et 18 de l'Accord ; Articles 30, 31, 32 et 44 de l'arrangement administratif général)

Dossier n°

N.B.- La présente notification, établie en triple exemplaire, est adressée par l'institution d'affiliation, d'une part au travailleur, d'autre part à l'institution du lieu de la nouvelle résidence de ce dernier. L'institution d'affiliation conserve

le troisième exemplaire par devers elle.
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE TRAVAILLEUR
Nom :
Nom de jeune fille (le cas échéant) :
Prénoms :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Nationalité : française - gabonaise-(1)
Adresse du travailleur
- dans le pays du dernier lieu de travail :
- dans le pays de la nouvelle résidence :
Profession :

L'INSTITUTION COMPÉTENTE DU PAYS DE LA NOUVELLE RÉSIDENCE DU TRAVAILLEUR Dénomination :	_
Adresse:	

Numéro d'immatriculation :

INFORME l'institution d'affiliation que l'état de santé du travailleur nécessite :

- La prolongation du service des prestations en nature
- De l'assurance maladie maternité (1)
- Le travailleur était muni de l'attestation SE 328.10

(1) Biffer la mention inutile
L'INSTITUTION D'AFFILIATION Dénomination :
Adresse:
INDIQUE que le travailleur désigné ci-dessus
a) a – n'a pas (1) bénéficié des prestations en nature (soins) pour la période du
b) a – n'a pas (1) bénéficié des prestations en espèces (indemnité journalières) pour la période du
de la nouvelle résidence de l'intéressé(e) : ACCORDE-REFUSE (1) la prorogation du droit aux prestations EN NATURE de l'assurance MALADIE-de l'assurance MATERNITE
pour une durée de :
durée de :
MOTIF DU REFUS :
VOIES DE RECOURS dont dispose le travailleur contre la décision de refus :
DÉLAIS DE RECOURS :
A, le
Signature du représentant de l'institution et cachet

⁽¹⁾ Biffer la mention inutile (2) Concerne seulement le femme salariée bénéficiaire de l'assurance maternité